Certes, Allah ﷻ vous interdit de jurer par vos ancêtres

D'après 'Umar ibn Al Khattâb (qu'Allah l'agrée) qui a dit : le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Certes, Allah ﷻ vous interdit de jurer par vos ancêtres ! » 'Umar (qu'Allah l'agrée) a dit : « Par Allah ! Je n'ai plus juré par mes ancêtres depuis que j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ interdire cela. »

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Prophète ﷺ a informé qu'Allah ﷻ interdit de jurer par les pères / les aïeux. Ainsi, quiconque souhaite jurer, alors qu'il ne jure que par Allah et qu'il ne jure pas par autrui. Ensuite, 'Umar ibn Al khattâb (qu'Allah l'agrée) mentionna qu'il ne jura plus par cela après avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ interdire cela. Il ne le fit plus, ni volontairement ni en transmettant de quiconque qui aurait juré par autre qu'Allah.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2945